Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503519-20251204-12_2025_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 28/11/2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE…… 12 PRESENTS…… 09 VOTANTS…… 12	**L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Thierry BOURVEN (arrivé au point 3), Patrick CHRISTEL, Robert FOUGERAY, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, Nolwenn MARTIN, Antoine NOZAY, Thomas MATALI, Céline ROLLANT (arrivée au point 8) **Absents :** **Absents excusés** : André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Minh-Duc PHAM, **Pouvoirs :** De André GUILLOUX à Robert FOUGERAY, de Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Minh-Duc PHAM à Patrick CHRISTEL

N° 12.2025.09 – FINANCES - Versement d'indemnité d'éviction suite à expropriation du terrain de la Déchetterie

Mme GALIC informe que dans le cadre de l'aménagement de la déchetterie, la commune doit récupérer une parcelle utilisée par un exploitant agricole. De ce fait, la commune est dans l'obligation de lui verser une indemnité d'éviction.
La parcelle est cadastrée WE 030 pour une surface de 0,2358 ha et est classée en 4ème catégorie.
Le calcul se présente comme suit : catégorie selon le document de la chambre d'agriculture x surface de la parcelle
Indemnité d'éviction = 3203 x 0,2358 = 755,27 €
A cela s'ajoute une indemnité d'arrière-fumure = 185 € x nombre d'hectare soit 185 x 0,2358 = 43,62 €
L'indemnité d'éviction totale s'élève à 798,89 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :
- d'accepter le versement de l'indemnité d'éviction suite à l'expropriation du terrain pour un montant total de 798,89 €
- d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le secrétaire de séance,
Robert FOUGERAY

Le Maire,
Sylvie GALIC